# Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

**≅** 04 66 61 33 59 **□** 04 66 61 02 05

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/31 Séance du 11 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
27	27	23	

Date de la convocation 5 avril 2023

Date d'affichage 5 avril 2023

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Le 11 avril 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Rémy OFFREDI, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Monsieur Jacky MIALHE, Madame Claudie HUGUET CARMONA Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Isabelle VALY, Monsieur Pascal ATGER, Madame Nelly DEMOULIN, Monsieur Laurent CLERC, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Patrick GUY, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Monsieur Olivier LELONG.

Absents excusés: Madame Meriem LAMARTI, Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Régine VIDAL,

#### **Procurations:**

Monsieur Abdrani GAROUCHE a donné procuration à M. Olivier MAURAS Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien ROUMIGUIE

## VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS DE SECOURS FETE VOTIVE 2023 - UNASS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité l'Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs du Languedoc Roussillon (UNASS LR) pour la mise en place de dispositifs de secours lors de la fête votive du vendredi 12 au dimanche 14 mai 2023 :

- Un dispositif prévisionnel de secours les soirs du 12 et 13 mai de 23h00 à 2h00
- L'intervention des secouristes est bénévole.
- Toutefois, un dédommagement de l'association pour les frais engendrés par la mise en place de ces postes de secours est prévu, d'un montant de 580€ pour le dispositif prévisionnel de secours .
- Les modalités de collaboration entre l'UNASS LR et la commune de Saint Hilaire de Brethmas sont présentées dans la convention jointe en annexe.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à signer la convention entre l'Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs du Languedoc Roussillon et la commune de Saint Hilaire de Brethmas pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pour la fête votive 2023.
- Pour extrait conforme,
  - Saint Hilaire de Brethmas, le 12 avril 2023

Le Maire, Jean Michel PERRET

■Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par ■l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

RECU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.co

99 DE-030-213002595-20230412-2023 31-DE